

## Projet de loi de lutte contre le piratage : précisions de calendrier

Le projet de loi de lutte contre le piratage sur internet issu de l'accord Olivennes, actuellement sur les bureaux du Conseil d'État, sera présenté le 11 ou le 18 juin en Conseil des ministres, a indiqué Christine Albanel dans une interview au journal Les Échos, parue le 3 juin 2008. La ministre de la Culture et de la Communication a précisé que le projet devrait être examiné en première lecture en juillet au Sénat, et à la rentrée au Parlement. Désireuse que la loi entre en vigueur avant le 1er janvier 2009, Christine Albanel a toutefois exclu un examen en urgence avec une seule lecture. « Aucun des grands signataires de l'accord ne s'est retiré », précise la ministre de la Culture et de la Communication. « Nous espérons même conclure des accords avec des sociétés comme YouTube et Dailymotion ». Par ailleurs, dans une lettre adressée à Matignon, à l'Élysée ainsi qu'à plusieurs ministres, l'Association des services internet communautaires (ASIC) avait critiqué certaines mesures du projet de loi, dénonçant notamment la possibilité pour la Haute autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI) d'interrompre l'accès à internet, mesure jugée « privative de liberté ». L'ARCEP, dans son avis remis au gouvernement, avait également relevé que la suspension de l'accès internet dans le cadre d'une offre triple play pourrait s'avérer problématique, demandant un délai d'application de la loi après son adoption, destiné à prendre en compte les contraintes techniques que celle-ci fait peser sur les opérateurs.